



À l'occasion de la première Semaine de la santé des médecins libéraux organisée par l'URPS médecins Île-de-France du 1^{er} et au 8 décembre, vous êtes nombreux à avoir pris le temps de faire un point sur votre santé. Retrouvez notre dossier complet en pages 4 et 5.

Une nouvelle année sportive

L'Île-de-France sera à l'honneur des Jeux olympiques 2024.

Nous tenterons de nous mobiliser pour accueillir au mieux les visiteurs et assurer la continuité des soins des patients qui resteront en Île-de-France durant cette période.



C'est l'occasion de faire de cette année 2024 l'année du sport et d'intégrer dans nos pratiques la promotion et la prescription de l'activité physique adaptée pour nos patients sous contrôle médical.

C'est aussi le moment de prendre soin de nous. Prenons le temps d'un bilan de notre propre santé et de pratiquer un sport régulièrement pour tenir le rythme de nos journées...

L'année sera également sportive sur le plan conventionnel et nous espérons que nos syndicats et l'Assurance maladie trouveront la voie permettant d'assurer un avenir à l'exercice libéral. Car le bien-être des médecins passe aussi par la valorisation de leur métier.

Le bureau de l'URPS Médecins Île-de-France vous souhaite une excellente année 2024. Prenez soin de vous.

Dr Valérie Briole

Présidente de votre URPS Médecins Île-de-France

JO 2024

Point sur l'organisation des soins

2

BAROMÈTRE SANTÉ

Et vous, Docteur, comment allez-vous ?

4

VILLE-HÔPITAL

La relation de médecin à médecin

6

MÉDECINS EMPLOYEURS

Quels sont nos besoins ?

8



JO 2024 : COMMENT SE FAIRE SOIGNER DURANT CETTE PÉRIODE ?

Été 2024, la France va vivre un événement planétaire en accueillant à Paris, entre le 24 juillet et le 11 août, les Jeux olympiques 2024 puis entre le 28 août et le 8 septembre les Jeux paralympiques. 95 % des épreuves sont concentrées sur Paris et l'Île-de-France qui recevront durant cette période plus de 15 000 athlètes et 13 millions de visiteurs.

QUELLE ORGANISATION POUR LES SOINS DURANT CETTE PÉRIODE ?

Pour ce qui est des athlètes et des personnes habilitées du village olympique et paralympique (médiat, familles et officiels), ils disposeront d'un accès prioritaire à la polyclinique éphémère installée dans le cœur du village.

Avec un capacitaire de 670 consultations par jour, la polyclinique proposera une offre complète en médecine, urgence, médecine du sport et orthopédie, imagerie, laboratoire d'analyse, soins dentaires et ophtalmos, soins en santé mentale, kinésithérapie et physiothérapie, pharmacie à usage interne.

Gérée par l'AP-HP, la polyclinique est adossée à trois hôpitaux référents par famille spécifique des jeux : hôpital Bichat (Paris 18^e) pour les athlètes, hôpital Avicenne (93) pour les médiat, hôpital européen Georges-Pompidou (Paris 15^e) pour la famille olympique et paralympique.

Concernant les visiteurs, résidents français ou étrangers, ils relèveront de l'organisation existante des soins de ville et hospitaliers.

Selon l'Agence régionale de santé (ARS), « le recours aux soins durant cette période ne devrait pas être supérieur à un contexte d'hiver doux avec une légère augmentation des soins non programmés », l'afflux des visiteurs étant compensé par les vacances des franciliens.

De son côté, l'AP-HP prévoit un système de prime pour les agents qui décaleront leurs vacances et resteront présents dans les 15 sites prioritaires avec un capacitaire supplémentaire de 300 lits.

Pour les soins de ville, l'ARS compte sur la mobilisation des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), la généralisation du service d'accès aux soins (SAS) et la mobilisation des acteurs de la permanence des soins ambulatoires (PDSA), mais sans aucune rémunération spécifique pour les médecins libéraux franciliens.

La continuité des soins pour les patients franciliens qui resteront chez eux n'est pas sans poser question : approvisionnement en médicaments, transports sanitaires, visites et maintiens à domicile, déplacements des professionnels de santé entre leur lieu d'exercice et leur domicile... La Préfecture de Paris a d'ores et déjà publié les périmètres de circulation durant cette période que vous pouvez consulter en ligne (voir notre encadré). Le Centre d'appel de la ville de Paris, le 3975, répond également aux questions.



À RETENIR

- Le montage des sites éphémères débute en mars et le démontage se termine en octobre 2024.
 - Début juin : mise en place d'un premier périmètre de circulation réduite.
 - Au niveau des voies réservées à la circulation des athlètes, les véhicules d'urgence médicale auront le droit de passage, si le véhicule est identifiable (gyrophare, logo...).
 - Lors du marathon et de la course cycliste concentrés sur des week-ends de juillet et août, il y aura un impact sur la circulation car les athlètes utilisent la voie publique.
 - Si votre cabinet se situe en zone rouge ou si vous devez vous rendre au domicile d'un patient qui est situé en zone rouge, il faudra préalablement vous enregistrer sur la plateforme pour disposer d'un QR code permettant un accès dérogatoire en voiture (la circulation non motorisée reste libre).
- Toutes ces informations seront mises à jour sur le site de l'URPS médecins : urps-med-idf.org

HÉRITAGE DES JEUX OLYMPIQUES

Dans la dynamique des Jeux, le président de la République a décrété la promotion de l'activité physique et sportive Grande Cause nationale 2024, relais sociétal pour porter l'héritage immatériel du rendez-vous unique et historique que sont les Jeux de Paris.

Trois objectifs

- Mettre le sport au cœur des politiques publiques et du pacte républicain.
- Mobiliser les acteurs du sport et toutes les forces vives du pays pour valoriser la place du sport en France.
- Inciter les Français à faire davantage d'activité physique et sportive.

L'URPS médecins libéraux Île-de-France participera à cette mobilisation en incitant les médecins libéraux :

- à promouvoir la pratique du sport et de l'activité physique auprès de leurs patients ;
- à prescrire de l'activité physique adaptée ;
- à pratiquer eux-mêmes régulièrement une activité sportive.

Quel tarif appliquer aux patients durant cette période ?

Aucune disposition particulière n'est prévue.

Pour les patients bénéficiaires de l'Assurance maladie, le tarif conventionnel s'applique, avec ou sans complément d'honoraire selon votre secteur conventionnel.

Les majorations pour demande de soins en urgence restent les mêmes que d'habitude avec la possibilité d'appliquer un dépassement exceptionnel en cas de consultation en dehors des horaires d'ouverture du cabinet ou répondant à des exigences de temps ou de lieu du patient. Ces compléments d'honoraires ne sont pas pris en charge par l'Assurance maladie.

Pour les patients relevant d'un autre régime, visiteurs ou touristes non bénéficiaires de l'Assurance maladie, vous êtes libre d'appliquer le tarif que vous souhaitez. Il conviendra d'en informer le patient avant la consultation ou l'examen et de lui remettre une note de vos honoraires qu'il présentera le cas échéant au remboursement de son assurance dans son pays d'origine.

JO 2024 : QUEL IMPACT SUR L'ORGANISATION DES SOINS DE VILLE ?



INVITÉS

Sophie Martinon,
directrice générale adjointe
de l'ARS Île-de-France

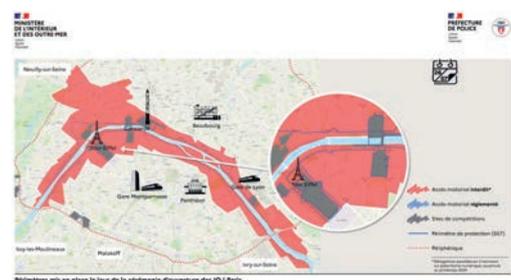
Dr Philippe Pizzuti & Dr Marc Rozenblat,
coordonnateurs du groupe de
travail URPS JO 2024

ANIMÉ PAR LA JOURNALISTE
SIDONIE WATRIGANT

PODCAST À ÉCOUTER
SUR NOTRE SITE



Le périmètre de circulation durant cette période ?



RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS OFFICIELLES
DE LA PRÉFECTURE DE PARIS CONCERNANT LES PÉRIMÈTRES
DE CIRCULATION DURANT LA PÉRIODE DES JO 2024

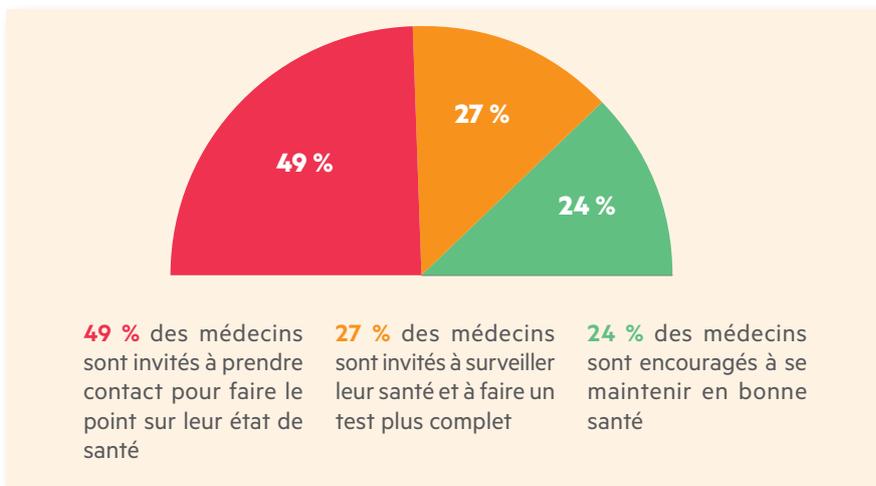


PREMIÈRE SEMAINE DE LA SANTÉ DES MÉDECINS LIBÉRAUX

À l'issue de la première Semaine de la santé des médecins libéraux du 1^{er} au 8 décembre 2023, l'URPS médecins a publié le baromètre santé des médecins franciliens. Invités à faire le point sur notre état de santé, nous sommes 1 290 médecins à avoir répondu à l'auto-questionnaire en ligne sur le site de l'URPS.

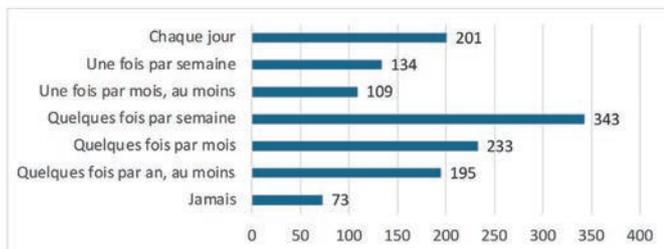
LES RÉSULTATS DU BAROMÈTRE SANTÉ DES MÉDECINS LIBÉRAUX

Le baromètre de la santé des médecins libéraux reflète une réalité inquiétante. Avec un rythme de travail soutenu, une charge mentale importante et un manque d'attention pour leur propre santé, les médecins libéraux sont, sans surprise, exposés aux situations de surmenage ou aux risques professionnels pour leur santé.

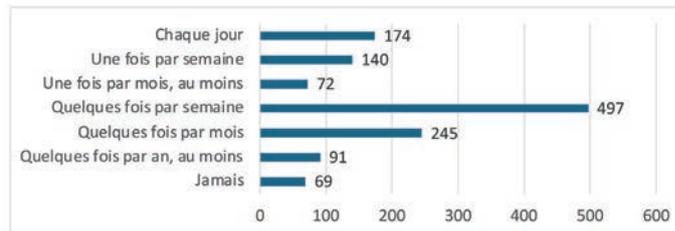


Dans le détail, le baromètre révèle des résultats contrastés :

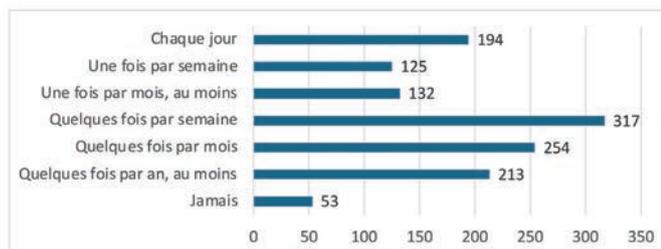
Question : Je me sens fatigué(e) lorsque je me lève le matin et que j'ai à affronter une journée de travail.



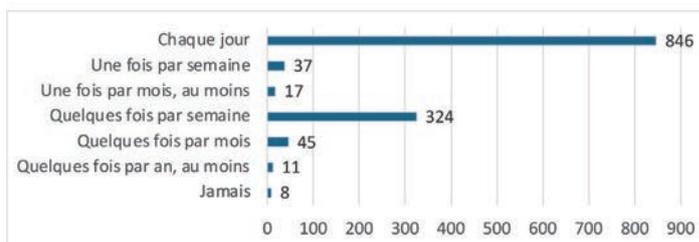
Question : Je me sens plein d'énergie



Question : Je me sens à bout à la fin de ma journée de travail



Question : Je m'occupe très efficacement des problèmes de mes patients



Points positifs

- Les médecins répondants sont **90 %** à déclarer avoir le sentiment de s'occuper régulièrement très efficacement de leurs patients.
- Par ailleurs, la majorité des médecins arrivent à préserver une activité sociale, culturelle ou sportive sans doute essentielle à leur équilibre, **83 %** ont réussi à partager dans les huit derniers jours un repas familial ou amical, **68 %** à avoir une activité culturelle ou sportive.

Sur le plan de leur propre prise en charge et de leur suivi médical

- **26 %** des médecins répondants déclarent n'avoir fait aucun dépistage ou examen de contrôle durant les deux dernières années. (15 % chez les + de 60 ans).
- **53 %** déclarent avoir un symptôme somatique qui aurait dû les amener à consulter sans l'avoir fait.

Au travers de cette campagne l'URPS médecins souhaite avant tout :

- sensibiliser les médecins à leur santé et à leur bien-être, les inciter à consulter un confrère ;
- développer et promouvoir le réseau médecin de médecins de l'URPS médecins ;
- inciter à la pratique sportive et culturelle au travers d'offres franciliennes ;
- encourager les médecins à disposer d'une prévoyance avec une couverture adaptée.

CONTRAT DE PRÉVOYANCE : OÙ EN ÊTES-VOUS ?

Vous disposez déjà très certainement d'un contrat de prévoyance. Sachez toutefois qu'il est important de revoir régulièrement les clauses de votre contrat pour l'adapter à l'évolution de votre situation professionnelle et familiale. Sans résilier les clauses existantes, la mise à jour de vos informations personnelles fait partie des bonnes pratiques de prévoyance. Et pour ceux qui viennent de s'installer et n'ont pas encore fait le choix de leur contrat :

CONSULTEZ NOTRE GUIDE PRATIQUE : COMMENT CHOISIR MA PRÉVOYANCE ?

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE



MON BILAN SPORTIF ?

Vous souhaitez mesurer votre condition physique générale ? Connaître votre bio âge, l'âge qu'a théoriquement votre corps et disposer d'un programme sportif adapté à votre condition physique (cardio, force, flexibilité, métabolisme) ? Profitez de notre offre négociée avec *Care for You* et bénéficiez d'un rendez-vous personnalisé d'1h30 pour réaliser 4 tests.

- Un test de force réalisé sur l'ensemble du corps.
- Un test de capacité cardio-vasculaire.
- Un test de flexibilité pour mesurer de potentiels déséquilibres.
- Un bilan métabolique détaillant votre composition corporelle (masse grasse, musculaire, niveau d'hydratation, déséquilibre...).

CETTE OFFRE EST RÉSERVÉE AUX ABONNÉS DE LA CENTRALE DE RÉFÉRENCEMENT DE L'URPS MÉDECINS.

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE



WEBINAIRE : PRÉSENTATION DU RÉSEAU MÉDECIN DE MÉDECIN

JEUDI 1^{ER} FÉVRIER À 20H30



Réunion médecin de médecin à l'URPS le samedi 25 novembre 2023

Le réseau médecin de médecin, ce sont des médecins libéraux qui s'organisent dans le cadre de l'URPS médecins pour prendre en charge les confrères qui en font la demande. Vous souhaitez participer à la prise en charge de vos confrères ?

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE



RELATION VILLE-HÔPITAL : VERS UNE AMÉLIORATION ?

Serpent de mer de la coordination et du parcours de soins, la relation ville-hôpital reste un domaine dans lequel peu d'indicateurs sont réellement posés malgré l'engagement des différentes parties dans l'amélioration de la coopération. Les dynamiques hospitalières et libérales sont différentes en termes de rapport au temps et de moyens d'organisation. La commission organisation des soins de l'URPS a souhaité explorer ce sujet en se focalisant sur la relation médecins hospitaliers-médecins libéraux dans deux territoires franciliens.



LE CONTEXTE

On manque de médecins à tous les niveaux. L'Île-de-France a perdu plus de 3500 médecins libéraux depuis 2010, partis sans successeurs. Du côté des hospitaliers, la Fédération hospitalière de France (FHF) annonce un taux de vacance de 30 % de médecins avec un besoin en recrutement de plus de 15 000 postes France entière.

Dans ce contexte, pour aborder la coordination, la question du temps médical disponible est centrale. L'idée de confier la coordination médicale à des non-médecins risque de réduire la qualité des liens existants entre les médecins libéraux et hospitaliers. Il faut trouver les moyens de maintenir et préserver ce lien dans un système globalement et durablement en pénurie de médecins.

La méthodologie et les résultats

Avec la FHF Île-de-France et l'aide du Cabinet Antares, l'URPS médecin a piloté deux approches territoriales dans le GHT NOVO* (Val d'Oise) et le GHT Confluences** (Val de Marne). Basée sur l'analyse des statistiques existantes en secteur hospitalier, d'entretiens avec les différents chefs de service et président de CME, complété d'une enquête auprès des médecins libéraux du territoire la méthodologie a été créée sur mesure. Sans doute perfectible elle permet toutefois une première approche et pourrait servir de base à la mise en place d'indicateurs plus pérennes.

Parmi ceux-ci :

Envoi vers les urgences pour des patients (hors urgences vitales) :

Autour du GHT NOVO, 50 % des médecins

libéraux répondants envoient leurs patients vers les SAU pour obtenir une prise en charge plus rapide, ils sont 41 % autour du GHT Confluence.

La part des personnes âgées de plus de 75 ans fréquentant les urgences est encore significativement élevée.

Après passage aux urgences, 17 à 19 % des patients sont hospitalisés, et parmi ceux-ci il a été mesuré un taux fluctuant entre 20 et 30 % d'hospitalisations non pertinentes mais répondant au besoin de désengorgement des urgences.

Échanges avec entre les équipes hospitalières et libérales :

Autour du GHT NOVO, 70 % des médecins libéraux répondants sont conviés régulièrement à des échanges avec les équipes hospitalières (4 saisons, DPC...), ils sont 58 % autour du GHT Confluence (FMC, DPC...).

Les coopérations existantes reposent essentiellement sur des relations intuitu personae : rencontres humaines, temps d'échanges, ce lien est chronophage mais il est garant de bonne qualité.

Correspondances entre les équipes hospitalières et libérales

Autour du GHT NOVO, 64 % des médecins libéraux répondants déclarent ne jamais être associé par l'hôpital pour préparer la sortie d'un patient, ils sont 59% dans ce cas autour du GHT Confluence. Pour le GHT NOVO, les chiffres suivants ont été relevés sur le mois de mars 2023 :

- Urgences : seuls 9 % de passages avec un médecin adresseur renseigné.
- Hospitalisations : seuls 12 % des dossiers avec un médecin adresseur renseigné.

Le rôle de chacun

À l'occasion des entretiens avec les chefs de service, il est apparu que :

- les acteurs hospitaliers relatent une asymétrie dans le partage d'informations sur un même patient entre la ville et l'hôpital, avec une obligation de lettre de sortie de l'hôpital mais pas d'obligation de lettre d'adressage et un espace santé encore peu renseigné ;
- les acteurs hospitaliers considèrent que l'hôpital va au-delà de son rôle en compensant le manque de spécialistes en ville, en fournissant à la fois des services de spécialité de ville, des services de spécialité générale et des services de sur-spécialité ;

Quelles recommandations en tirer ?

Le pilotage du lien ville-hôpital est encore peu suivi à l'échelle du territoire et peu d'indicateurs sont formalisés dans ce sens. Faire de cet axe une priorité et privilégier la relation entre collègues hospitaliers et libéraux mérite sans doute d'être inscrit dans les projets territoriaux des GHT. Un soutien de l'ARS au travers des actions de pertinence des soins permettrait de mettre en avant cette priorité, mais il conviendra avant tout aux acteurs locaux de s'en saisir et de trouver le temps de mettre en œuvre.

Quelques indicateurs à suivre communément :

- accès direct au médecin senior : par téléphone, via une plateforme (prise de rendez-vous, téléexpertise, avis sur dossier...);
- lettre d'adressage à l'admission hospitalière via le DMP ou autre plateforme locale ;

- identification du médecin traitant ou du médecin à l'initiative de la demande d'hospitalisation ;
- lettre de liaison lors de la sortie du patient accessible en moins de 24 h ;
- nombre de passages des plus de 75 ans aux urgences et pourcentage d'hospitalisations et de décès ;
- mise en place de parcours de soins avec une équipe médicale ville-hôpital pour les patients atteints de maladie chronique.

* GHT NOVO : L'hôpital NOVO (Nord-Ouest Val-d'Oise) est un nouvel établissement issu de la fusion au 1er janvier 2023, des 3 établissements formant l'ex-GHT NOVO : le Centre Hospitalier René-Dubois de Pontoise (CHRD), ex-établissement support du GHT, le Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise (GHCPPO) et le Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin (GHIV)

** GHT Confluences : Centre hospitalier intercommunale de Créteil (CHIC) et Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve Saint Georges (CHIV)

PARTICIPEZ AU PROCHAIN 12/14 DE L'URPS



Coordination Ville Hôpital GHT – CPTS : les facteurs clefs de succès ?

Mercredi 28 février 2024 de 12h00 à 14h00
À l'URPS médecins 12 rue Cabanis 75014 Paris

Tous les deux mois, nous vous invitons à une rencontre débat autour des projets liés à l'innovation dans l'organisation des soins. Ces rencontres sont ouvertes aux professionnels de santé franciliens et aux acteurs en charge de ces projets et suivies d'un buffet.

INVITÉS



Dr Edouard Devaud,
président de CME
du GHT NOVO



Dr Delphine Tortiget,
médecin généraliste,
CPTS Axe majeur (95)

MODÉRATION



Dr Rachida Inaoui Rozé
coordinatrice de la
commission organisation
des soins de l'URPS

INSCRIPTION ET PROGRAMME
DU 12/14 DE L'URPS
RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE



MÉDECIN EMPLOYEUR : COMMENT FACILITER LE RECOURS À UN SALARIÉ ?



Les médecins libéraux sont traditionnellement créateurs d'emploi de proximité, au travers notamment de leurs secrétariats, de leurs assistants médicaux, de leurs aides opératoires, de leurs agents d'entretien... L'ensemble de ces personnels apportent un soutien précieux à notre exercice quotidien, mais leur emploi n'est pas sans être source de déboires administratifs. Faut-il ou non avoir des salariés ? La question reste ouverte pour nombre d'entre nous.

LA SITUATION ACTUELLE

En 2022, 27 040 cabinets médicaux emploient au moins un salarié en France. Ce nombre diminue depuis dix ans (-25 % sur la période). Mais les effectifs salariés des cabinets médicaux augmentent (+20 % sur la période pour atteindre 97 000 salariés en 2022). Ces chiffres traduisent le développement de l'exercice en groupe. Le secteur emploie majoritairement un personnel féminin (91 % des personnels) en CDI (90 % des contrats) et dans des proportions importantes en temps partiel (41 % des contrats¹).

Les médecins spécialistes représentent 20% des cabinets employeurs mais près d'un tiers des salariés. Les structures de 10 salariés et plus se développent (et notamment parmi elles, les cabinets de radiologie). Si leur part reste relativement constante (3%), elles représentent aujourd'hui près de 30% des salariés des cabinets médicaux contre 21% en 2012.

Les besoins des médecins employeurs

La commission exerce au quotidien de l'URPS médecins a mené une enquête auprès des médecins libéraux franciliens² pour savoir quels sont leurs besoins et ce qui pourrait les aider en matière d'emploi. Pour les répondants employeurs, ils emploient en moyenne 2 salariés, (48 % des médecins un seul salarié). Dans la majorité des cas, il s'agit d'une secrétaire (60 % des répondants) ou d'une aide opératoire (30 % des répondants). Par ailleurs 63 % des médecins employeurs le sont via une société commune (pour les trois quarts des cas une SCM).

L'ensemble des répondants employeurs ou prêts à le devenir sont intéressés par les supports suivants :

- **74 %** seraient intéressés par un service de ressources juridiques pour les conseiller dans la gestion de leurs salariés (même si certains ont conscience que cela ne peut pas répondre à toutes leurs attentes).
- **77 %** souhaiteraient accéder à un service de délégation de la gestion des salariés, pour réduire leur charge administrative et avoir une expertise sur le sujet.
- **72 %** aimeraient participer à un groupement d'employeurs dans le but d'embaucher de nouveaux salariés (47 %, d'entre eux). La possibilité de recours à des temps partiels partagés apparaît être une attente des médecins. Le groupement d'employeurs semble avoir l'effet levier le plus significatif sur la création d'emploi.

Les principaux freins au recrutement :

1. Le manque de place dans les locaux.
2. Les charges et les complexités administratives.
3. La crainte d'aide non pérenne ou de contre partie inatteignable (assistants médicaux).
4. Les difficultés de licenciement.

¹ Source OMPL – baromètre complet 2022

² 262 médecins libéraux répondants

LES ASSISTANTS MÉDICAUX ET L'AIDE DE L'ASSURANCE MALADIE

L'emploi d'assistants médicaux est facilité par le versement d'une aide financière par l'Assurance maladie. Cette aide est conditionnée à l'augmentation de votre activité, patientèle en tant que médecin traitant, file active pour les spécialistes. L'aide peut aller jusqu'à 36 000 euros pour un équivalent temps plein sur la première année et est dégressive jusqu'en année 3 à 21 000 euros. Cette aide est prévue pour être pérenne dans le règlement arbitral actuel.

Tous les médecins libéraux, y compris les médecins nouveaux installés, quelle que soit leur spécialité (sauf radio, stomato, anesthésiste) peuvent bénéficier de cette aide à l'emploi, dès lors qu'ils



exercent en secteur 1 ou en secteur 2, avec engagements de modérations tarifaires (médecins adhérents à l'Optam – Optam-CO). À ce jour, 850 médecins libéraux franciliens bénéficient de ce dispositif.

LES AIDES MISES EN PLACE PAR L'URPS MÉDECINS

Assistance juridique

- Vous êtes médecin employeur et êtes confrontés à une question ou demande de votre salarié à laquelle vous ne savez pas répondre d'un point de vue réglementaire ?
- Vous êtes sur le point de signer votre premier contrat et souhaitez des conseils sur les étapes à respecter ?

Contactez notre service juridique par téléphone au **01 45 45 45 45** pour avoir un premier niveau de conseil.



Délégation du service de paie et gestion de vos salariés

Vous avez des salariés ou souhaitez en recruter et faire appel à un service de paie pour déléguer l'édition des bulletins de salaire, le décompte des congés, etc. ? L'URPS a négocié pour vous des prestations qui vous garantissent une qualité de service au meilleur prix. Retrouvez ces offres sur notre centrale de référencement.

CETTE OFFRE EST RÉSERVÉE AUX ABONNÉS DE LA CENTRALE DE RÉFÉRENCIEMENT URPS MÉDECINS.

[ACCÉDEZ À LA CENTRALE](#)



LE TESE : PORTAIL DE L'URSSAF POUR FACILITER LE RECOURS À UN SALARIÉ

Le titre emploi service entreprise ou Tese est un dispositif destiné à simplifier les formalités sociales liées à l'emploi de salariés et à faire gagner du temps aux employeurs dans la gestion administrative de leur personnel. Le Tese est un dispositif gratuit qui permet aux entreprises de gérer l'ensemble de leurs salariés, quel que soit leur contrat de travail (CDI, CDD, contrat d'apprentissage...).

Face aux difficultés que certains d'entre nous rencontrent pour utiliser ce dispositif en ligne, nous avons sollicité l'URSSAF et en partenariat avec eux nous vous proposons un webinaire pédagogique utilisateur.

Présentation et fonctionnement du Tese WEBINAIRE URPS

Mardi 12 mars à 20h30

En partenariat avec l'URSSAF



Service Tese
L'Urssaf simplifie vos formalités

[INSCRIPTION AU WEBINAIRE](#)



► N'hésitez pas à poser vos questions en amont ou à signaler les difficultés que vous rencontrez avec le Tese.

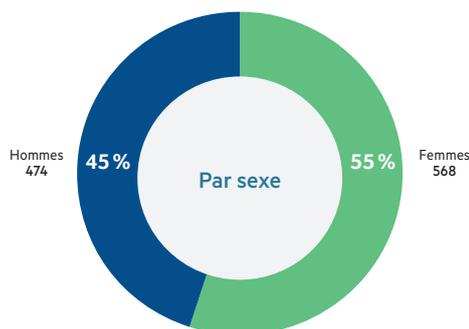
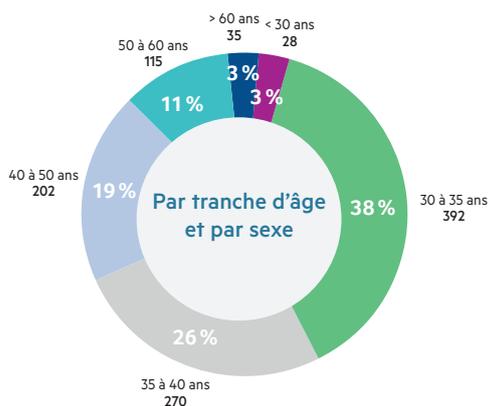
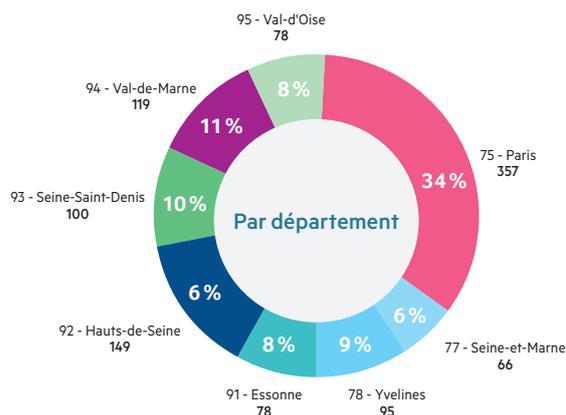
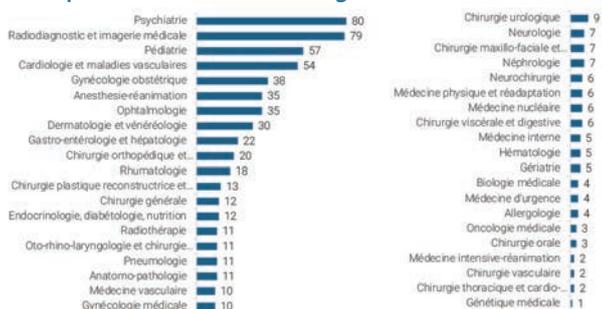
LES NOUVEAUX INSTALLÉS EN 2023

Chaque mois, l'URPS médecins vous adresse par mail la liste des nouveaux installés en Île-de-France. Vous pouvez ainsi localement prendre contact avec vos nouveaux confrères et saisir l'opportunité d'avoir de nouveaux correspondants et collègues. Qui sont-ils ? Voici un résumé des tendances à l'installation en 2023 en Île-de-France.

On compte **1042 nouveaux médecins** installés en Île-de-France en 2023, dont **378 généralistes** soit 36 % des effectifs.

LES INSTALLATIONS

Par spécialité (hors médecine générale)



22 % des nouveaux installés sont passés par les Permanences locales d'aide à l'installation.

LES PERMANENCES LOCALES D'AIDE À L'INSTALLATION

1906 médecins reçus depuis 12 ans

Initiée par l'URPS et soutenue financièrement par l'ARS, la mise en œuvre des Permanences locales d'aide à l'installation repose avant tout sur la mobilisation de partenaires qui y participent chaque mois dans chaque département francilien. Il s'agit de l'Ordre des médecins, de la CPAM, et bien entendu de l'ARS et de l'URPS.

Nous tenons à remercier vivement la mobilisation de tous qui participent au succès de cet accueil unique en France. Le millésime 2023 est plutôt

bon avec 318 médecins reçus dans l'année dont 47 % de généralistes. Au total, 1906 médecins ont été reçus en permanence depuis 2012 et 96 % d'entre eux sont satisfaits de cet accompagnement.

Les modalités pratiques

- Inscription en ligne sur le site de l'URPS médecins.
- Entretien téléphonique préparatoire avec un chargé de projet URPS médecins qui adresse une synthèse du



projet du médecin et ses questions aux permanenciers.

- Rendez-vous de 45 minutes en visio entre le médecin et les permanenciers Ordre, CPAM, ARS, URPS.
- Suivi de l'installation post-permanence par les chargés de projets de l'URPS médecins.

ILS SE SONT INSTALLÉS EN 2023



Dr Marie Goulet
pédiatre

Quel a été votre parcours vers l'installation ?

En 2016, j'ai initié des démarches pour m'installer dans le Val-d'Oise et je me suis alors tournée vers l'URPS et la permanence d'aide à l'installation. Mais à la suite de la mutation de mon mari à Marseille, mon projet a été reporté, j'ai continué à remplacer. De retour dans le Val-d'Oise, j'ai repris naturellement contact avec l'URPS en février 2023 pour faire le point sur le rétroplanning des démarches à effectuer. Je suis installée à Pontoise depuis fin novembre 2023.

Comment avez-vous trouvé votre lieu d'exercice ?

J'ai découvert sur le site de la mairie de Pontoise que la municipalité facilitait la recherche de locaux pour les professionnels de santé. J'ai envoyé un mail et j'ai été rappelée dans l'heure pour une mise en relation avec un confrère pédopsychiatre qui avait acheté des locaux pour créer un cabinet pluridisciplinaire : cela coïncidait toutes les cases de mon projet.

Comment percevez-vous les débuts de votre installation ?

Je suis au tout début de mon activité en tant que libérale installée mais mes dix ans de remplacement m'ont familiarisée avec le libéral. Mon agenda se remplit très vite ! Je n'ai pas encore ouvert tous les créneaux afin de finaliser les derniers points de mon installation.



Dr David Kabla
médecin généraliste

Comment l'URPS vous a-t-elle accompagné dans votre installation ?

Il y a deux ans, l'URPS médecins m'a appelé pour connaître mes éventuels projets d'installation et m'informer des différentes aides qu'elle pouvait m'apporter. Je n'étais pas encore prêt à sauter le pas mais lorsque je me suis décidé, j'ai naturellement contacté l'URPS.

J'ai été très bien accompagné, grâce à la permanence d'aide à l'installation et surtout pour créer le dossier de demande d'aide à l'investissement immobilier pour mon cabinet de groupe. Nous avons beaucoup échangé par mail et par téléphone.

En quoi consistait votre projet ?

Je souhaitais exercer en cabinet de groupe et j'ai fini par trouver, à Levallois, un appartement en rez-de-chaussée susceptible d'accueillir trois médecins, sous réserve de travaux et de l'accord de la mairie pour un changement d'usage.

Vos premières impressions de médecin installé ?

Je suis ravi ! J'ai accueilli mes premiers patients début décembre, deux autres confrères généralistes devraient me rejoindre en février, le temps de finir les travaux. Le cabinet marche très bien, mon agenda est rempli depuis le premier jour.

ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION ENTREPRENEURIALE



Nombreux sont les candidats à l'installation libérale qui sont confrontés à des questions auxquelles ils n'ont jamais été formés lors de leurs études. La première année d'installation est souvent décisive pour asseoir de bonnes bases juridiques, comptables, réglementaires et permettre de construire sereinement son projet professionnel.

Dans ce cadre, l'URPS médecins libéraux Île-de-France s'engage à la mise en place d'un suivi et conseil individualisé de premier niveau dans les domaines suivant :

- domaine juridique : sous quel type de structure exercer, quel type de bail contractualiser, problématiques du droit du travail ;
- domaine réglementaire : déclaration, autorisation, registre ;
- domaine social : embauche, contrat, paye, congés, rupture ;
- domaine fiscal : exonération, déclaration ;
- domaine comptable : conseil et mise en place.



Si vous êtes sur le point de vous installer, ou récemment installé, et que vous souhaitez bénéficier de cet accompagnement gratuit, contactez votre URPS médecins au 01 45 45 45 45

LE KIOSQUE JURIDIQUE



Des questions juridiques, nous en avons souvent dans notre exercice professionnel, que ce soit au moment de l'installation, en droit des sociétés, droit de l'urbanisme, droit de la construction, ou au cours de notre carrière, droit de la santé, droit du travail et autres réglementations applicables à notre statut de médecin libéral. C'est pourquoi l'URPS médecins a souhaité investir ce champ et offrir exclusivement aux confrères libéraux un service juridique de premier niveau, pour répondre à vos questions telles que :

- Quels sont mes droits en termes de financement de formations ?
- Quelle réglementation empêche un médecin libéral de demander un prépaiement lors d'une prise de RDV ?
- Quelle est la réglementation relative à la publicité pour les médecins ?
- Etc.

**Vous avez une question juridique ou vous souhaitez contacter notre Centrale ?
Appelez notre numéro unique :**



Acheter moins cher, c'est possible !

Notre ambition est de couvrir une large partie de vos besoins professionnels en vous proposant des produits et services qualitatifs, des offres économiquement avantageuses en y intégrant une nécessaire dimension responsable.

Notre catalogue s'enrichit de jour en jour, vous trouverez sur notre site :

- **Matériel médical** : rétinographe, otoscope, défibrillateur...
- **Dispositifs et consommables médicaux** : TROD, draps d'exams, gants ;
- **Services** : externalisation des paies, solutions de comptabilité, gestion des DASRI, télésecrétariat, intérim et recrutement ;
- **Fournitures de bureau et mobilier** : papier, stylos, classeurs, chaises...
- **Agenda en ligne** ;
- **Immobilier et sécurité** : dispositifs d'alerte face aux risques de violence et agression ;
- **Energie** : gaz et électricité ;
- **Loisirs et autres avantages** : champagne, chocolats, places de cinéma, parc Astérix...

**CETTE OFFRE EST RÉSERVÉE AUX
MÉDECINS LIBÉRAUX FRANCILIENS
AU TARIF DE 90 € PAR AN**



Le Bureau de l'URPS

Dr Valérie Briole, Présidente
Dr Bertrand de Rochambeau, Vice-Président
Dr Mardoche Sebbag, Vice-Président
Dr Patrick Simon-Laneuville, Trésorier
Dr Bernard Elghozi, Trésorier Adjoint
Dr Nathalie Leroy, Secrétaire Générale
Dr Natacha Regensberg de Andreis, Secrétaire Générale Adjointe
Dr Eric Tanneau, Secrétaire Général Adjoint

URPS médecins libéraux Île-de-France
12, rue Cabanis - 75014 Paris
Tél.: 0140 64 14 70 - Fax. 0143 2180 34
Email: secretariat@urps-med-idf.org
www.urps-med-idf.org
Directeur de la publication: Dr Valérie Briole
Secrétaire de rédaction: Sylvie Courboulay
Numéro ISSN: 2557-2687
Dépôt légal à parution

Crédits photos: URPS : p.1, 3, 5, 7
- IStock : p.1, 2, 6, 8, 9, 11 -
Préfecture de Police IDF : p.3 - DR : p.11
Conception et Impression: humancom
1, rue Claude Matrat, 92130 Issy-les-Moulineaux